











CAPN cat. B de recours télétravail **Déclaration préalable intersyndicale**

Monsieur le Président,

Aujourd'hui doit se tenir une Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN) portant sur le recours télétravail en catégorie B.

Cette CAP se situe dans un contexte national tendu. Après de longs mois de rupture de dialogue social, la mobilisation du 10 mars a été un succés.

C'est grâce à ce mouvement social d'ampleur de l'ensemble de la communauté douanière qu'aujourd'hui l'administration est contrainte d'ouvrir les discussions avec les représentants du personnel.

Cependant, au vu des premières propositions de l'administration dans le cycle de négociations qui vient de débuter, le ministre et la directrice générale semblent botter en touche et ne pas prendre en compte la mesure de la colère des douaniers ni l'étendue des problèmes que nous continuons de rencontrer.

En réponse au mépris clairement affiché par l'administration, les élues et les élus ont unanimement décidé de ne pas assister à cette commission administrative paritaire nationale, qui n'a de paritaire que de nom !

Certes cinq dossiers auraient dû être étudiés ce jour mais si le traitement que vous leur réservez est à la hauteur de celui que vous avez porté à ceux de nos camarades en catégorie C et en catégorie A, alors aucune discussion n'est possible ...

Nous attendons des réponses concrètes, des actes forts, qui doivent être apportés à toute la communauté douanière. Alors et seulement à ce moment là, un véritable dialogue social pourra reprendre en Douane.

Le jeudi 17 mars 2022

L'intersyndicale DGDDI: CFDT – CGT – USD-FO – SOLIDAIRES – UNSA